



VILLE DE MONT DE MARSAN	DECISION DU MAIRE N° 2024/09-0213
SERVICE EMETTEUR Musée Despiauw-Wlérick	OBJET : Fixation tarif inscription pour le cours de dessin avec modèle vivant. Nomenclature Acte : 8.9 - Culture

Le Maire de la Ville de Mont de Marsan,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations dont le Conseil Municipal peut charger le Maire pour la durée de son mandat,

Vu la délibération n°2020/05-0090 modifiée du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 chargeant le Maire des délégations prévues à l'article précité, notamment de fixer les tarifs qui n'ont pas de caractère fiscal,

Vu la délibération en date du 31 mars 1964 instituant une régie de recettes auprès du Musée,

Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au budget du Musée,

EXPOSE :

Le Musée Despiauw-Wlérick organise, de septembre 2024 à fin juin 2025, des ateliers de dessin avec modèle vivant.

Ces ateliers d'initiation et de perfectionnement au dessin en lien avec notre collection de sculptures, destinés à un public adulte, seront animés par le professeur Laurent ABADIE dans le cadre d'un marché public de service avec la Ville de Mont de Marsan. Il assurera 24 séances durant cette période.

DÉCIDE :

Article 1 : De fixer le tarif de cette animation culturelle (sur inscription) comme suit :

- 120 euros TTC par personne correspondant à un forfait pour 8 séances par trimestre,
- 100 euros TTC par personne correspondant au tarif étudiant pour 8 séances par trimestre,
- 60 euros TTC par personne correspondant à un forfait pour 4 séances par trimestre.

Article 2 : D'encaisser les recettes des inscriptions, dans le cadre de la régie de recettes des Musées.

Fait à Mont de Marsan, le 9 septembre 2024.

Charles DAYOT
Maire de Mont de Marsan



Envoyé en préfecture le 16/09/2024

Reçu en préfecture le 16/09/2024

Publié le 16/09/2024



La présente décision peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (par courrier ou par la plateforme www.telerecours.fr).

ID : 040-214001927-20240909-2024_09_0213-AR